

**Zeitschrift:** Pionniers suisses de l'économie et de la technique  
**Herausgeber:** Société d'études en matière d'histoire économique  
**Band:** 14 (2010)

**Artikel:** Louis Favre (1826-1879) : constructeur du tunnel du Gotthard  
**Autor:** Wägli, Hans G.  
**Kapitel:** Epilogue  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1095659>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Epilogue

Favre laissa à sa fille, unique héritière, Marie-Augustine, qui s'était justement mariée contre sa volonté avec le turc Naoum Hava en février 1879, banquier à Paris selon ses propres termes, une entreprise de construction endettée et la propriété de Plongeon, des bien-fonds lourdement hypothéqués et de nombreux immeubles à Paris, ainsi que deux carrières en France.



*Eduard Bossi, adjoint de Favre et après la mort de celui-ci, directeur de l'entreprise.*

Des actifs pour environ 4 millions de francs et des passifs opposables pour 3,675 millions de francs. A côté de la maison de maître de Plongeon très endettée où Madame Hava et son mari emménagèrent, il ne restait pratiquement rien. Pourtant, elle se décida – comme citoyenne turque indépendante – (en tant que suisse, cela n'aurait pas été possible à cette époque), d'accepter le testament et de prendre pied dans l'entreprise de cons-

truction. Elle désigna les deux ingénieurs en chef Bossi et von Stockalper, ainsi que le juriste Rambert comme gérants. Bossi, le plus âgé des trois et célibataire, devait représenter l'entreprise à l'extérieur.

Un aperçu des relations familiales de Favre nous est fourni par un écrit émanant d'un beau-frère, époux de Joséphine, sa plus jeune sœur âgée de 21 ans. Cet oncle par alliance de Marie-Augustine Hava-Favre écrivit au Président du Conseil d'administration de la compagnie du Chemin de fer du Gothard, le 31 mai 1882, à quel point il serait injuste que la grande fortune de Favre revienne à cette fille unique, étant donné que Favre avait trois frères, deux sœurs et son amie dont il avait un fils mineur, non reconnu officiellement. Ceux-ci auraient plus de droits à l'héritage et de loin. Le 7 juillet 1883, le même parent renouvela sa requête par un courrier au Conseil national. Il réagissait à un article paru dans la Gazette de Lausanne, dans lequel la mauvaise situation financière de l'entreprise Favre avait été exposée. Lui était au contraire d'avis que Favre avait laissé une fortune se montant à plus de 4 millions de francs...

Plus tard, alors que Marie-Louise, Ernestine Sellerier s'était mariée le 30 octobre 1881 avec Mathieu, Jules Plagne, le Président de la République Française autorisait par décret 23287 du 23 mars 1891, le fils de Louis Favre, Ernest Louis Sellerier, à porter à l'avenir, le patronyme de Sellerier-Favre. A cette époque, Ernest effectuait son service national en tant que soldat au

27<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de Dijon. Il mourut et fut enseveli à Tunis en 1902 (probablement sans postérité).

### **Le Chemin de fer du Gothard en exploitation**

L'entreprise L. Favre & Cie mena la construction du tunnel à son terme avec beaucoup de querelles et – Bridel en soi remercié – avec de larges concessions. En tant qu'ingénieurs de l'Ecole Centrale à Paris, Bridel (diplômé en 1847) et Bossi (promotion de 1853) eurent pleinement la maîtrise de la technique. L'exploitation du chemin de fer par le tunnel débuta le 1<sup>er</sup> janvier 1882 avec le transport de voyageurs, de marchandises et d'envois postaux. Ainsi, les diligences postales Flüelen – Göschenen et Airolo – Biasca bénéficièrent d'une liaison hivernale en toute sécurité. Dès le 1<sup>er</sup> juin 1882 seulement, le trafic continu d'Immensee à Chiasso put être introduit. Le tunnel de Favre «cœur de l'Europe» commençait à battre. Avec les «escaliers en colimaçon du trafic mondial», le Chemin de fer du Gothard était en exploitation!

Il est intéressant de souligner que la compagnie du Chemin de fer du Gothard a constamment fait remarquer à Favre son retard et exigé l'accélération des travaux, alors même que les lignes d'accès au Gothard, construites par les propres chantiers de la compagnie, ne furent terminées qu'avec un plus grand retard!

### **Clôture**

Le décompte final entre la compagnie du Chemin de fer du Gothard et L. Favre fut laborieux. Les exigences et revendications, à hauteur de millions empêchèrent un accord à l'amiable. Le 11 avril 1885, le Tribunal arbitral rejetait les exigences de la compagnie du Chemin de fer du Gothard des dédits, des d'intérêts dus



*L'archange de la victoire connaît-il le processus de l'appel d'offre sur le chemin conduisant à une nouvelle merveille du monde ou l'artiste Henri van Muyden manifesta-t-il une grande gloire posthume au héros du Gothard.*

et la responsabilité sur le montant total du cautionnement. Il condamna la compagnie du Chemin de fer du Gothard à payer environ un million de francs (2,2 millions étaient exigés) pour les frais d'assainissement de la zone instable du tunnel qui subissait une très forte pression de la roche. Les avances faites sur les installations d'un total de 5,5 millions ne furent pas contestées. Sous le trait, l'entreprise L. Favre accusait une perte de 5,9 millions de francs. Les commanditaires perdirent tout, soit environ 2 millions, les détenteurs de bons environ 3,9 millions de francs. L'entreprise fut dissoute par Louis Rambert le 9 septembre 1885, avec publication dans la Feuille officielle suisse du commerce du 12 septembre.

### **Ingratitude de la compagnie du Chemin de fer du Gothard**

Le rapport final de la Confédération suisse sur la construction du tunnel du Gothard présentait un coût final de 66 666 581 francs. Par rapport au devis de 1869 de 59 600 000 francs, il en résultait une plus value de 11,9%. Le rapport de gestion du Chemin de fer

### Épitaphe.

du Gothard indiquait même une dépense globale de 67 364 410 de francs, fin 1885. Après l'apurement des diverses différences comme la maçonnerie du tunnel décidée ultérieurement, il se dégagait même un bénéfice de 4 692 806 francs. Cet argent ne fut pas attribué à Favre, mais la compagnie du Chemin de fer du Gothard s'en appropriera les deux tiers et partagea le tiers restant aux actionnaires, soit 23 francs par action.

L'œuvre de Favre fut une réussite. Cela fit la richesse d'une grande société, mais celle-ci précipita son créateur dans la ruine totale.

### Circonstances atténuantes

Cependant, le Conseil d'administration de la compagnie du Chemin de fer du Gothard décida d'attribuer une rente annuelle inaliénable de 10 000 francs à

*Mémorial au cimetière de Göschenen.*



Augustine Hava-Favre pour honorer son créancier intangible. Elle vivait à Plongeon avec son mari, le banquier Naoum Hava, un valet de chambre et une cuisinière, jusqu'à ce qu'elle vende la propriété à la Ville de Genève en 1896. L'obligation du paiement de la rente fut reprise par les Chemins de fer fédéraux suisses en 1909. Mme Hava mourut le 11 août 1912 à Paris.

Son veuf sollicita la Direction de l'arrondissement V à Lucerne pour obtenir la prolongation du paiement de la rente, attendu qu'il avait non seulement perdu son épouse, mais aussi ses moyens d'existence. Dans la réponse négative de Berne, le Directeur général des CFF, Robert Haab (1865–1945) mit l'accent sur le fait que le privilège de la rente avait été clairement et personnellement attribué à la fille Louis Favre pour («...atténuer... les mécomptes que l'entreprise de la construction du tunnel du Saint-Gothard avait causé à son père...»).